

15 rue Jean-Carette 60870 RIEUX Tel : 03 44 70 72 72

Courriel: mairie.de.rieux@wanadoo.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

10U15

Rendu exécutoire le



ANNEXES SANITAIRES

Date d'origine :

Juin 2018

5

ARRET du Projet - Dossier annexé à la délibération municipale du 14 juin 2018

APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du

Urbanistes:

Mandataire: ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL

Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD 3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 39 04 61

Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 39 04 61 Courriel : Nicolas. Thimonier @arval-archi.fr

Equipe d'étude : N. Thimonier (Géog-Urb), M. Louërat (Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise



15 rue Jean-Carette 60870 RIEUX Tel: 03 44 70 72 72

Courriel: mairie.de.rieux@wanadoo.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

15U15

Rendu exécutoire le



NOTICE SANITAIRE

Date d'origine :

Juin 2018

5a

ARRET du Projet - Dossier annexé à la délibération municipale du 14 juin 2018

APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du

Urbanistes:

Mandataire : ARVAL Agence d'Urbanisme ARVAL

Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD

3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS

Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 39 04 61 Courriel : Nicolas. Thimonier @arval-archi.fr

Equipe d'étude : N. Thimonier (Géog-Urb), M. Louërat (Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise



AVERTISSEMENT

L'objet des annexes sanitaires est de faire le point sur les équipements d'alimentation en eau potable et d'assainissement, la collecte et le traitement des déchets ménagers. La défense incendie est également évoquée.

Ces annexes soulignent d'éventuelles insuffisances aussi bien quantitatives que qualitatives sur la situation sanitaire de la collectivité.

Elles sont l'occasion de proposer les diverses améliorations à apporter surtout en ce qui concerne les normes de qualité en matière sanitaire, par exemple qualité de l'eau de consommation, état de pollution des nappes, périmètres de protection des points d'eau.

Pour ce qui est de la création ou du renforcement d'équipements d'infrastructure, les annexes sanitaires permettent de définir les servitudes et les emplacements réservés.

La défense incendie est assurée par 22 poteaux incendie dont le diamètre d'alimentation est de 100 mm, tous en bon état de fonctionnement (aucune anomalie n'a été détectée). Ces poteaux sont répartis dans l'ensemble des secteurs agglomérés de la commune, et couvre également les sites d'activités (zone industrielle du quai de l'Oise et zone artisanale de Champtraine).

La commune est donc dotée d'une défense incendie au norme.



PREFET DE L'OISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Groupement Prévision 8 Avenue de l'Europe – ZAE Beauvais Tillé BP 20870 60008 BEAUVAIS Cedex

Tel.: 03 44 84 20 81 Fax: 03 44 84 20 02

E-mail: service.prevision@sdis60.fr

ARRIVEE 15 DEC. 2015 D.D.T SAUE

Tillé, le 8 décembre 2015

Affaire suivie par : M. le LT A. COPPIN

Réf.: NL.2015.257

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL ADJOINT DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'OISE

à

Celevi

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de l'Oise 40 Rue Jean Racine – BP 317 60021 BEAUVAIS CEDEX

OBJET: Révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune de RIEUX

Collecte des informations en vue du Porter à Connaissance

P.J. : 1 fiche technique.

Dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune de RIEUX, vous me demandez de vous fournir les informations utiles relevant de ma compétence.

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) est assurée par 22 points d'eau :

- 22 PI de 100 mm

Je vous transmets ces informations sous la forme d'une fiche technique. Celle-ci concerne essentiellement le réseau hydraulique et le réseau voirie selon le type de zone.

D'autre part, je souhaite que mes services soient associés à la révision du Plan d'Occupation des Sols.

Pour tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles, je vous demande de prendre contact avec le Service Prévision.

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Colonel Luc CORACK

Défense Incendie de la commune RIEUX

RIEUX

60539

								Légende		
Hydr	Hydrants					* P		* Etat * Anomalie * Accès	Lindisponible -En service -Avec anomalies -Sans anomalie -Non autorisée -Autorisée	-Non conforme en service
0	ŀ	-	Diamètre	Diamètre	* Eta	nom	Acce			9
Z	lype	Adresse	d'alim.	de sortie		alie		Anomalies	ops	Observations
-	P100	rue fanny Duvivier angle du vieux chateau	100	100/2x070	>	>	>			
2	P100	rue fanny duvivier/ angle rue Ducroq	100	100/2x070	>	>	>			
ю	P100	rue marius ducroq angle rue bruyeres	100	100/2x070	>	>	>			
4	P100	place claude monet	100	100/2x070	>	>	>			
2	P100	rue des marronniers face au n°25	100	100/2x070	>	>	>			
9	P100	rue du chateau angle rue du pré	100	100/2x070	>	>	>			
7	P100	rue fannu duvivier angle rue des peupliers	100	100/2x070	>	>	>			
œ	P100	rue des peupliers angle rue des accacias	100	100/2x070	>	>	>			
6	P100	rue des peupliers angle rue des tilleuls	100	100/2x070	>	>	>			
10	P100	rue des marronniers angle des lilas	100	100/2x070	>	>	>			
7	P100	rue de l'avenir derriere le batiment	100	100/2x070	>	>	>			
12	P100	rue jean mauguet face au n°50	100	100/2x070	>	>				
13	P100	rue de la vanne face au n°09	100	100/2x070	>	>	>			
41	P100	rue jean mauguet face au n°18	100	100/2x070	>	>	>			
15	P100	place roguet	100	100/2x070	>	>	>			
16	P100	impasse l'abbe face à l'entrée de l'école	100	100/2x070	>	>	-			
17	P100	rue jean carette angle rue cuvinot	100	100/2x070	>	>				
18	P100	rue de cinqueux angle rue des vignes	100	100/2x070	>	>	>			
19	P100	rue alexandre cuvinot a hauteur du n°24	100	100/2x070	>	>	-			
20	P100	CD 123 direction brenouille , 10 rue Havy	100	100/2x070	>	>	-			
21	P100	rue de champtraine à coté du poste EDF	100	100/2x070	>	>				

Défense Incendie de la commune RIEUX

Légende

* Etat ** Indisponible - En service ** Non conforme * Anomalie - Sans anomalie en service ** Accès - Non autorisée - Autorisée	* Signalisation -ProblèmatiqueSans problème	Anomalies Observations	Privé	
*	Sig	۵٠.	>	
*	VCC3	35	>	
* P	nom	alie	>	
* P	nom	alie	>	
* P	Diamètro Era	de sortie	100/2x070	
* P	Diamètro Era		100 100/2x070	
* A	Diamètre Diamètre	Adresse d'alim. de sortie		
Hydrants	Diamètre Diamètre	d'alim. de sortie	100	

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Un syndicat des eaux de Cinqueux assure la production, le transfert et la distribution de l'eau potable sur la commune de Rieux, ainsi que sur les communes de Angicourt, Brenouille, Cinqueux et Monceaux, dont la population cumulée des 5 communes s'élève à 7 414 habitants en 2015. Le service est géré en délégation de service publique par le gestionnaire Suez environnement.

L'eau du syndicat est prélevée dans deux points de captages situés sur la commune de Brenouille, associés à la nappe phréatique de la vallée du ruisseau des Champs Baron. La ressource en eau potable prélevée dans ces captages, situés à une cinquantaine de mètres de part et d'autre de la route des Ageux, est protégée par des périmètres de protection rapprochés et éloignés, définis par arrêté de Déclaration d'Utilité Publique du 23 juin 1986. Les volumes prélevés sont estimés à 357 611 m³ d'eau en 2016, en totalité destiné à l'alimentation en eau potable. La consommation moyenne par habitant est donc estimée à environ 132 litre / j / habitant. La quantité de la ressource de la nappe phréatique est en mesure de répondre au développement projeté sur ces communes sachant que plus de 400 000 m³ d'eau ont pu être prélevés en 2015.

La qualité de l'eau prélevée est conforme aux exigences de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés (conformité bactériologique et physico-chimique) selon le dernier prélèvement du 30 mars 2018. A noter que la commune de Rieux n'est ni concernée par des périmètre de protection des points de captage, ni par des Aires d'Alimentation de Captage (AAC – surfaces dans laquelle les eaux qui s'infiltrent alimentent un captage, périmètre qui s'étendent au delà des périmètres de protection définis par arrêté de DUP et qui visent à protéger la ressource en eau contre les pollutions diffuses).

Le réseau d'alimentation en eau potable est globalement satisfaisant, le syndicat et gestionnaire informent d'un réseau de bonne capacité sans problèmes particuliers, si ce n'est la capacité du réseau plus limitée le long de l'Oise et vers Villers-Saint-Paul où les canalisations sont de 60 mm de diamètre. Pour le reste, dans les principaux axes du tissu urbain, le diamètre des canalisations varie entre 100 et 150 mm.

La zone 1AUh « Les crêtes boisées » dont l'accès se fait par la place Claude Monet, la zone et la zone 1AUh de la rue de Cinqueux sont deux secteurs desservis au droit de la zone par une canalisation de diamètre 100 mm, soit une capacité satisfaisante pour assurer l'accueil de nouveaux logements. Il est par ailleurs rappelé dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation qu'une participation au renforcement des réseaux pourra être demandée au porteur de projet si nécessaire.

ASSAINISSEMENT

Rieux dispose d'un réseau d'assainissement collectif, géré par le Syndicat des Eaux de Cinqueux qui assure la collecte et une partie du transport des eaux usées entre la rue Jean Carette et la station d'épuration, tandis que le reste du réseau est géré par la commune. Le Syndicat Intercommunal pour le transport et le traitement des eaux usées de la région de Pont-Sainte-Maxence (SITTEUR) assure quant à lui la dépollution et l'entretien de la station d'épuration.

La station d'épuration se situe sur la commune de Brenouille, à l'est du bourg au lieu-dit «Le champ Hux». Elle répond à la demande de traitement des eaux usées des 12 communes de l'agglomération de Pont-Sainte-Maxence (Angicourt, Bazicourt, Brenouille, Cinqueux, Les Ageux, Monceaux, Pont-Sainte-Maxence, Pontpoint, Rieux, Rosoy, Saint-MartinLongueau et Verderonne) qui compte 26 050 habitants en 2014. Sa capacité de traitement est de 40 000 équivalents-habitants (soit une capacité résiduelle d'environ 13 950 équivalent-habitants) et permet un débit de référence de 17 000 m³/j. Mise en service en 2008, l'équipement est conforme aux réglementations en vigueur. Le traitement des eaux usées se fait par déshydratation et séchage solaire des boues d'épuration.

Le réseau provient de la commune de Verderonne avec une canalisation de 200 mm de diamètre sur l'artère principale de la rue Jean Carette, qui se prolonge par des canalisations de même capacité sur la majeure partie du tissu bâti, et achemine les eaux usées vers la station de Brenouille via la rue de la Libération. Les zones 1AUh « Les crêtes boisées » et « rue de Cinqueux » sont donc desservies au droit de la zone par des réseaux de capacité satisfaisante pour assurer l'accueil de nouveaux logements. Un diagnostic du réseau a par ailleurs été récemment engagé et des travaux sont prévus rue des Tilleuls, rue des Merisiers et résidences des Charmes pour réhabilitation et mise en conformité du réseau.

Le secteur à vocation d'habitat le long de l'Oise est en revanche en assainissement autonome ; la voie ferrée et la RD200 sont en effet une contrainte pour le raccordement de ces habitations à la dorsale de la rue Jean Carette. Les dispositifs d'assainissement autonome sont donc contrôlés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte. Il convient, par ailleurs, de rappeler que les élus locaux sont désormais chargés de contrôler les dispositifs d'assainissement mis en place (contrôle technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages neufs ou réhabilités) et de contrôler périodiquement le bon fonctionnement et le bon entretien des installations.

EAUX PLUVIALES

Sur le territoire communal, au regard du relief, les eaux pluviales des plateaux situés au nordest et nord-ouest du territoire sont pour partie infiltrées à la parcelles, et pour partie s'écoulent vers le ru du Rhôny en cas de forte pluie. Selon le BRGM, la commune est concernée par un aléa faible à nul de coulées de boue, laissant supposer une bonne gestion des eaux de ruissellement, notamment grâce au couvert boisé des coteaux, que le projet communal

ruissellement, notamment grâce au couvert boisé des coteaux, que le projet communal prévoit de maintenir et de protéger par des espaces boisés classés au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme, ou par des éléments plantés à protéger au titre des articles L.151-19 ou L.151-23 du code de l'urbanisme. Les arrêtés de catastrophe naturelle mettent cependant en avant un certain nombre d'épisodes d'inondations liées aux ruissellements des eaux

pluviales.

Un réseau pluvial séparatif est bien développé dans les secteurs d'urbanisation récente, rue Marius Ducroq, sur une partie de la rue Fanny Duvivier, rue du Tour de Ville, rue de Plaisance, rue Joseph Havy, rue Alexandre Cuvinot, impasse de l'Abbé et rue du Château. L'aménagement progressif du réseau séparatif est en cours. A noter que les réseaux de la ZI du quai de l'Oise ont été mis aux normes par la CCPOH et prévoient désormais une gestion des eaux de ruissellement. Deux bassins de rétention de grande dimension ont été aménagés de part et d'autre de la RD200 : ils collectent l'ensemble des eaux pluviales de l'infrastructure et permettent d'éviter les rejets directs des eaux pluviales du tissu urbanisé vers l'Oise. En lien avec le projet de mise à 2 x 2 voies de la RD200, l'une des orientations du projet communal vise à réaménager un fossé côté nord de cette route de façon à assurer la gestion des eaux pluviales le long de l'infrastructure. En outre, sur la zone 1AUh des « crêtes boisées », est prévu la réalisation d'un bassin de rétention visant à collecter les eaux de ruissellement du futur secteur, évitant ainsi les incidences de l'aménagement de ce secteur sur le tissu bâti en aval, rue Fanny Duvivier.

Les dispositions réglementaires du PLU prévoient la gestion à la parcelle des eaux pluviales, au moins pour les constructions nouvelles et imposent le maintien d'espaces de pleine terre sur au moins un tiers de la superficie des terrains dans le tissu bâti ancien, et sur au moins 40 % de la superficie des terrains dans le tissu pavillonnaire et dans les secteurs à enjeu d'aménagement.

DECHETS MENAGERS

La collecte des déchets est gérée par la Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH).

Sur la commune de Rieux, le jour de collecte des déchets ménagers est le jeudi et la collecte des déchets recyclables le lundi. Mis en place depuis 15 ans, le tri sélectif représente près de 2 800 tonnes d'emballages recyclés en 2015.

Le verre se recycle par apport volontaire dans 4 bornes à verre réparties sur le territoire communal (place Claude Monet, rue Fanny Duvivier, place de la mairie et rue de l'Avenir). Ces bornes réparties sur le territoire intercommunal permettent à la CCPOH la collecte de 27 kg de verre par habitant et par an en moyenne.

La déchetterie la plus proche est située à Brenouille ou Villers-Saint-Paul.